



## Levée de mise en demeure : Teemo est la première société de Drive-to-Store conforme aux exigences de la CNIL

*Après plusieurs mois de développement et 2 mois d'échanges approfondis avec la CNIL, Teemo fait aujourd'hui figure d'exemple en termes de collecte et de durée de conservation des données de géolocalisation*

Paris, le 4 octobre 2018. [Teemo](#), start-up française leader des plateformes Drive-to-Store, est heureuse d'annoncer que la CNIL vient de lever sa mise en demeure la concernant. Ses bannières de consentement et ses durées légales de conservation des données de géolocalisation sont mêmes les premières à être totalement conformes aux exigences de la CNIL et aux principes du RGPD. Dans un secteur en pleine effervescence qui manquait d'un cadre normatif suffisamment clair, la start-up est fière de se positionner en pionnière de la conformité et de montrer la voie à l'ensemble des acteurs.

Au terme de plusieurs mois de développement, le recrutement d'une DPO en janvier et plus de deux mois d'échanges fort constructifs avec la CNIL suivant sa mise en demeure cet été, **Teemo peut aujourd'hui affirmer avec certitude que sa technologie, ses bannières de consentement et ses durées légales de conservation des données de géolocalisation, sont parfaitement en règle avec les exigences de la loi, faisant d'elle la seule société de Drive-To-Store à avoir la validation de la CNIL et à pouvoir ainsi assurer une totale tranquillité à ses partenaires annonceurs et éditeurs.**

Au-delà de la mise en conformité de sa technologie, Teemo a suivi les recommandations de la CNIL en effaçant l'ensemble des datas historiques collectées de façon non conforme à leurs exigences. Cette décision est indispensable pour être totalement en conformité avec le règlement.

Alexandra Chiaramonti, Managing Director France de Teemo, déclare : *« Nous sommes heureux que la CNIL ait validé notre solution. Aucune bannière de consentement sur le marché n'était jusqu'ici totalement conforme aux attentes de la CNIL, nous sommes fiers d'avoir travaillé main dans la main avec la Commission pour contribuer à créer un cadre clair pour l'ensemble du secteur.*



*Tout au long de ce processus, nos contacts à la Commission ont été d'une réactivité, d'une disponibilité et d'une précision exemplaires, qui nous ont permis d'obtenir rapidement une solution offrant toujours plus de contrôle aux utilisateurs.*

*Nous allons dès aujourd'hui pouvoir renforcer nos liens de confiance avec les éditeurs qui seront sûrs de travailler en toute légalité avec Teemo ».*



La CNIL a en effet publié ce matin sur les sites [Cnil.fr](#) et [Legifrance.gouv.fr](#) sa décision de lever sa mise en demeure concernant Teemo au regard de la « réponse rapide de la société ». Elle détaille les mesures prises, parmi lesquelles « Les personnes sont également informées de la possibilité de retirer à tout moment leur consentement. Elles peuvent grâce à un lien cliquable avoir accès à

*une information plus complète notamment sur leurs droits et les durées de conservation des données ».*

**La Commission conclut ainsi : « La Présidente de la CNIL a considéré que, dans ces conditions, la société s'était mise en conformité avec le RGPD et a décidé de procéder à la clôture de la procédure ».**

Teemo se fixe désormais pour objectif d'implémenter ses bannières auprès de chacun de ses éditeurs partenaires et d'ouvrir la voie au secteur en détaillant l'ensemble des étapes à suivre pour se mettre en conformité. Elle annoncera prochainement le lancement d'une solution pour les éditeurs d'applications mobiles.

A propos de Teemo : Créée en 2014, Teemo est l'acteur français de référence sur les enjeux Drive-to-Store. Sa solution unique combine données de géolocalisation collectées en SDK et algorithmes pour identifier des clients (acquis ou non, exclusifs ou non, réguliers ou non, actuels ou futurs...) en fonction de leurs comportements dans la vie quotidienne, afin de générer des visites en magasin et de les mesurer. Teemo compte 50 salariés, plus de 100 clients tels que Intermarché, Jardiland, Mobalpa, Ikea, Intersport, Leader Price... et a levé 15 millions d'euros en mars 2017.